



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU VENDREDI 10 MARS 2023**

**LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES**

*Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.*

Le Vendredi 10 Mars 2023, à 14h00, le comité syndical, sur convocation adressée par la Présidente le 3 Mars 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Madame Catherine HUPPE, Présidente du SIVOS, préside la séance.

**Présents :**

Mesdames Catherine HUPPE « Présidente » et Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Mesdames Marie PETIT, Sonia CHAPRON, Solène LAACHIR et Clémence ROBLIN, déléguées titulaires.

**Début de la séance :** 14h00

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Christine SCHWAB

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 Décembre 2022 :**

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 15 Décembre 2022, a été approuvé à l'unanimité.

**Le point porté à l'ordre du jour a donné lieu à la délibération suivante :**

N°2023-01	Approbation du Compte de Gestion 2022
-----------	---------------------------------------

Le comité syndical a décidé :

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.
  
- De charger Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

Le compte de Gestion présente les résultats suivants :



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON- CLEMONT**



**Section de Fonctionnement**

Dépenses	15 937.00 €
Recettes	14 804.65 €
Résultat exercice – Déficit	1 132.35 €
Résultat antérieur reporté de 2021	+ 9 630.17 €
<b>Résultat de clôture 2022 – à affecter</b>	<b>8 497.82 €</b>

**Section d'Investissement**

Dépenses	482.01 €
Recettes	0.00 €
Résultat exercice – Déficit	482.01 €
Résultat antérieur reporté de 2021	+ 685.11 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>203.10 €</b>

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-02	<b>Approbation du Compte Administratif 2022</b>
-----------	---

Le comité syndical a décidé :

- D'approuver le compte administratif 2022 du SIVOS, conforme au compte de gestion du receveur Municipal.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON- CLEMONT**



Section de Fonctionnement	
Dépenses	15 937.00 €
Recettes	14 804.65 €
Résultat exercice – Déficit	1 132.35 €
Résultat antérieur reporté de 2021	+ 9 630.17 €
<b>Résultat de clôture 2022 – à affecter</b>	<b>8 497.82 €</b>

Section d'Investissement	
Dépenses	482.01 €
Recettes	0.00 €
Résultat exercice – Déficit	482.01 €
Résultat antérieur reporté de 2021	685.11 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>203.10 €</b>

Restes-à-réaliser (RAR) :	
RAR en dépenses	0 €
RAR en recettes	0 €
Solde des RAR	0 €

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-03	<b>Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022</b>
-----------	--

Le comité syndical a décidé :

- D'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
- ✓ Recettes de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 8 497.82 €.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON- CLEMONT**



<b>Section de Fonctionnement</b>	
A/ Résultats de l'exercice 2022	- 1 132.35 €
B/ Résultats antérieurs reportés	9 630.17 €
C/ Résultat à affecter = A+B	8 497.82 €

<b>Section d'Investissement</b>	
D/ Résultats de l'exercice 2022	- 482.01 €
E/ Résultats antérieurs reportés	685.11 €
F/ Résultat à affecter = D+E	203.10 €
Restes à Réaliser 2022	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N°2023-04</b>	<b>Budget primitif 2023</b>
------------------	-----------------------------

Le comité syndical a décidé :

- D'adopter le budget primitif 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 32 590.75 € et en section d'investissement à 2 426.88 €.
- De verser une subvention de 60 € à l'Union du Cher des DDEN.
- D'adopter la répartition et la participation des deux communes pour la classe de découverte 2023, à savoir pour la commune de Brinon-sur-Sauldre 4 240.00 € et le CCAS de Clément 2 320.00 €.
- D'adopter les répartitions pour chacune des communes, pour les dépenses de fonctionnement du syndicat, à savoir pour Brinon-sur-Sauldre, 8 778.59 € et pour Clément 8 434.34 €.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON- CLEMONT**



	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	29 620.75		002 – Résultat de fonctionnement reporté	8 497.82	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 900.00		74 – Dotations, subventions et participations	24 092.93	
	65 – Autres charges de gestion courante	70.00				
	023 – Virement à la section d'investissement		1 000.00			
	<b>Total</b>	<b>31 590.75</b>	<b>1 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>32 590.75</b>	<b>0.00</b>
	<b>Total Dépenses -section de fonctionnement</b>	<b>32 590.75</b>		<b>Total Recettes - section de fonctionnement</b>	<b>32 590.75</b>	

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	2 426.88		001 – Résultat d'investissement reporté	203.10	
				10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 223.78	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		1 000.00
	<b>Total</b>	<b>2 426.88</b>	<b>0.00</b>	<b>Total</b>	<b>1 426.88</b>	<b>1 000.00</b>
	<b>Total Dépenses - section d'investissement</b>	<b>2 426.88</b>		<b>Total Recettes - section d'investissement</b>	<b>2 426.88</b>	
	<b>Total du BP 2023</b>	<b>35 017.63</b>		<b>Total du BP 2022</b>	<b>35 017.63</b>	

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON- CLEMONT**



N°2023-05	<b>Indemnités des secrétaires</b>
-----------	-----------------------------------

Le comité syndical a décidé :

- De verser une indemnité forfaitaire d'un montant mensuel de 75 € brut aux secrétaires du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

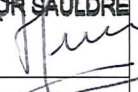
**Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet des deux communes après son approbation lors du prochain comité syndical.**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, lève la séance à 14h55.

***Date d'affichage en mairie : 10 Mars 2023.***

***Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 10 Mars 2023.***

*Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables à la mairie de Brinon-sur-Sauldre, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.*

Présents	Signatures
Présidente de la séance :  Mme Catherine HUPPE	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON - CLEMONT</b> Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre 6, Route de Chaon 18410-BRINON SUR SAULDRE 
Secrétaire de la Séance :  Mme Marie-Christine SCHWAB	